

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE N° J2022-106
FIXANT LE COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX
ET LE FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DANS LA COMMUNE DE JONZAC**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 16 février 2024**

**DELIBERATION
N° 2024-02-16-31**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime, le 16 février 2024 à 17h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant que le marché n° 164D18, relatif à une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un Centre d'incendie et de Secours dans la commune de Jonzac, a été conclu avec la SEMDAS le 27 juin 2018,

Considérant que, par délibération du 18 décembre 2020, la Commission Permanente a autorisé le lancement de la consultation des architectes, sous la forme d'un concours restreint anonyme, pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours dans la commune de Jonzac,

Considérant que, par délibération du 16 décembre 2022, la Commission Permanente a attribué ce marché de maîtrise d'œuvre n°J2022-106 au groupement KARINE MILLET (mandataire) / INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / ENERGELIO / Éric BLANC / GANTHA, pour un montant provisoire d'honoraires de 531 280 € Hors Taxes, soit un taux de rémunération de 10,65 % du montant de travaux de 4 320 000 € Hors Taxes (date de valeur décembre 2019) y compris missions complémentaires forfaitaires,

Considérant que les dispositions de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique concernant les marchés de maîtrise d'œuvre précisent qu'un avenant doit être conclu afin de fixer d'une part, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et d'autre part, le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre,

Considérant que l'Avant-Projet détaillé (APD) présenté le 13 novembre 2023 par la maîtrise d'œuvre réévalue le coût des travaux à 6 076 000 € Hors Taxes en prenant en compte les évolutions suivantes :

- l'évolution des coûts de construction depuis décembre 2019,
- l'installation de panneaux photovoltaïque sur l'ensemble du bâtiment pour 515 004 €,
- le surcoût lié à la nature argileuse des sols pour 123 000 €,
- le surcoût lié à la création de la chaufferie temporaire dans l'attente du réseau de chaleur urbain pour 216 000 €,
- le surcoût lié à la création du bassin d'assainissement pour 30 000 €,

- l'évolution de l'indice BT01 pour les travaux de l'Esquisse jusqu'à la mission APD estimée à 871 996 €,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux ainsi porté à 6 076 000 € Hors Taxes, conduit sur la base du taux de rémunération contractuel à un nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre (y compris les missions complémentaires) d'un montant de 718 294 € Hors Taxes

Soit le récapitulatif financier suivant :

Montant du marché initial en € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 1 en € Hors Taxes	Montant du marché final en € Hors Taxes	Augmentation %
531 280 €	+187 014 €	718 294 €	35,2

Considérant qu'il convient dans ce cadre de conclure un avenant selon les dispositions prévues à l'article R.2194-1 du Code de la commande publique,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 2 février 2024,

DECIDE :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° J2022-106 :

- portant sur la modification du programme et l'actualisation du budget travaux,
- fixant le coût d'objectif des travaux au stade A.P.D. à 6 076 000 € Hors Taxes et l'engagement de la maîtrise d'œuvre à respecter ce coût ramené au mois Mo du contrat initial,
- entérinant l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre de 531 280 € Hors Taxes à un nouveau montant de contrat de 718 294 € Hors Taxes,
- de valider l'Avant-Projet Détaillé proposé par le maître d'œuvre et d'en arrêter le coût d'objectif des travaux,

2°) d'autoriser le Président Directeur Général de la SEMDAS mandataire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents s'y rapportant,

3°) d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises en procédure formalisée,

4°) d'autoriser le Président Directeur Général de la SEMDAS ou son représentant, maître d'ouvrage délégué, à signer les marchés après choix des entreprises par la Commission Permanente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

La mandataire de M. PONS (pouvoir donné à Mme CAMPODARVE-PUENTE) n'a, à ce titre, pris part ni aux discussions, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,


Catherine DESPREZ



BÂTIR ENSEMBLE UN TERRITOIRE DURABLE

OPÉRATION 2494-CENTRE DE SECOURS DE JONZAC

AVENANT 01

**MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE
N°J2022-106**

**GROUPEMENT MILLET-ENERGELIO-GANTHA
SAS-ERIC BLANC-INGEROP**

ENTRE :

La SEMDAS représentée par Monsieur Patrice ACQUIER, Directeur Général Délégué de la SEMDAS
7, rue Taillefer – BP 80091 – 17503 JONZAC Cedex
sous le numéro SIRET : 716 350 137 000 31
Mandataire agissant au nom et pour le compte du département de la Charente-Maritime

ET

Le cabinet Karine MILLET, mandataire du groupement MILLET-ENERGELIO-GANTHA SAS-ERIC BLANC-
INGEROP composé de

Mme KARINE MILLET ARCHITECTE (mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre)

domiciliée à 49BIS AVENUE DES AMERIQUES 17000 LA ROCHELLE
Numéro SIRET : 338 327 539 00056

Co-traitants :

ENERGELIO

Ayant son siège social : 7 RUE DE L'HÔPITAL MILITAIRE 59000 LILLE
Numéro SIRET : 492 628 185 00042

GANTHA

Ayant son siège social : 12 BD CHASSEIGNE 86000 POITIERS
Numéro SIRET : 444 214 209 00025

ÉRIC BLANC – AEB

Ayant son siège social : 4 RUE DE GRISSAIS – BAT A 85200 FONTENAY-LE-COMTE
Numéro SIRET : 409 760 444 00052

INGÉROP CONSEIL ET INGENIERIE

Ayant son siège social : 18 RUE DES DEUX GARES 92563 RUEIL-MALMAISON
Numéro SIRET : 489 626 135 00359
Numéro SIRET Agence de Mérignac : 489 626 135 00300

d'autre part.

Le présent avenant a pour objet de fixer la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre et l'estimation définitive du coût des travaux au stade Avant-Projet Définitif (APD), conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour un montant de 531 280 € hors taxes, sur la base d'une estimation de travaux à 4 320 000 € hors taxes, valeur décembre 2019.

L'estimation des travaux au stade APD étant à 6 076 000 € hors taxes, la rémunération de la maîtrise d'œuvre subit une variation.

En effet, le programme initial a été revu, et des éléments, non prévus liés à l'avancement des études, aux mises au point techniques, ont été intégrés générant un surcoût de travaux de 1 756 000 €, expliqué par :

- La demande du conseil départemental d'installer du photovoltaïque sur l'ensemble du bâtiment : + 515 004 €,
- Le surcoût lié à au sol argileux et au renforcement des VRD et du bâtiment : + 123 000 €,
- Le surcoût lié à la création de la chaufferie ainsi que la plateforme extérieure : fondations + construction en sous-sol + PAC (pas de réseau de chaleur urbain RCU) : + 216 000 €,
- Le surcoût lié à la création du bassin : clôture + VRD : + 30 000 €
- Actualisation avec l'indice BT01 faisant apparaître une plus-value du montant des travaux de l'Esquisse jusqu'à la mission APD estimée à : + 871 996 €

Le coût d'objectif définitif est arrêté en phase APD au montant de : 6 076 000€ hors taxes.

L'engagement du maître d'œuvre de respecter cette enveloppe prévisionnelle est ainsi arrêté.

Les taux de tolérance prévus au marché initial restent inchangés.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Par le présent avenant, le montant des honoraires devient définitif.

La nouvelle décomposition des honoraires est annexée au présent avenant.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 718 294 € hors taxes.

N° Marché	Titulaire	Montant du marché initial en € hors taxes	Montant de l'avenant n°1 en € hors taxes	Montant du marché final en € hors taxes	%
J2022-106	Groupement MILLET-ENERGELIO-GANTHA SAS-ERIC BLANC-INGEROP	531 280,00 €	+187 014,00 €	718 294,00 €	+ 35,2

ARTICLE 3 -ENTREE EN VIGUEUR

Le marché initial reste en vigueur pour tout ce qui n'y est pas dérogé par le présent avenant.

Fait à La Rochelle, le

Le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre,

Le mandataire du maître d'ouvrage,